

Le Comité permanent reconnaît la nécessité de donner une formation supplémentaire non seulement aux futurs professionnels de la santé, mais également à ceux qui travaillent déjà dans ce domaine.

25. **Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de réunir un comité constitué de représentants des associations professionnelles qui s'occupent de la formation des professionnels de la santé. Ce comité, en collaboration avec des spécialistes du problème de l'abus des substances dangereuses, déterminera les améliorations à apporter à la formation des professionnels et recommandera des changements dans les programmes afin qu'on insiste davantage sur le dépistage rapide de l'alcoolisme et de la toxicomanie, sur l'attitude à adopter face à ces problèmes et sur les traitements à prescrire.**